

🎉 Un an de légalisation de la Circulation Inter-Files : Un bilan positif pour la fluidité, mais une communication officielle jugée insuffisante

Paris, le 7 janvier 2026

Un an après la parution du décret du 9 janvier 2025, qui a définitivement scellé le cadre légal de la Circulation Inter-Files (CIF) pour les deux-roues motorisés (2RM), l'heure est au bilan. La **Fédération Française des Motards en Colère** (FFMC), avec le soutien de la **Ligue de Défense des Conducteurs** (LDC), dévoile les résultats d'une enquête inédite menée auprès des usagers de la route.

Si la légalisation est perçue comme une avancée majeure pour la fluidité et la sécurité, le sondage révèle une déception vis-à-vis de la communication gouvernementale jugée timide.

📊 Une pratique validée par une majorité d'usagers, y compris les automobilistes

Cette consultation, menée sur une durée d'un mois, a permis de recueillir près de **650 avis argumentés**. Fait notable : si les motards constituent le gros des répondants, **un tiers des participants s'identifient aussi comme automobilistes**, témoignant de l'intérêt transversal de cette mesure. Plus de 80 % des sondés circulent régulièrement en zone où la CIF est autorisée.

Les résultats sont sans appel :

- les deux tiers des répondants estiment que les règles encadrant la CIF ont amélioré les conditions de circulation dans les embouteillages (dont un tiers notent une "nette amélioration" et deux tiers une amélioration "plutôt positive").
- 30 % des sondés jugent que la légalisation n'a rien changé par rapport à la pratique qui préexistait.
- Ceux qui jugent qu'elle a dégradé les conditions de circulation sont très minoritaires (2 % des répondants).

Ce plébiscite montre que la légalisation a permis de "discipliner" la pratique, tant chez les usagers de deux-roues que chez les automobilistes, réduisant les comportements anarchiques.

📢 Une communication insuffisante

La déception concerne la pédagogie. 80 % des répondants estiment que la communication officielle a été insuffisante et/ou mal ciblée. L'enjeu ? Les campagnes se sont adressées prioritairement aux motards — qui connaissaient déjà la pratique — en négligeant les automobilistes. Or, le succès de la CIF repose sur une compréhension mutuelle. Comme le souligne un répondant : "La communication institutionnelle a été trop orientée vers 'les règles' et les 2RM, alors qu'il y avait une opportunité en or de parler, aussi aux automobilistes, de partage de la route et des bénéfices mutuels."



La parole aux usagers : légaliser, c'est sécuriser

Au-delà des chiffres, les commentaires des usagers mettent en lumière les vertus de cette légalisation :

- **L'enseignement** : "Légaliser l'inter-file permet enfin de l'enseigner officiellement dans les auto-écoles et moto-écoles."
- **La sérénité juridique** : La fin de l'insécurité juridique est saluée. Un usager témoigne : "Je me sens moins hors la loi et plus serein, notamment vis-à-vis des assurances en cas d'accident."
- **Le vivre-ensemble** : Le sentiment général est que le partage de la route ne doit pas être une "ségrégation des modes de transport", mais une circulation en bonne intelligence.
- **L'amélioration de la mobilité** : celle des motards, bien entendu, mais aussi pour les automobilistes car comme le souligne un sondé « un motard qui remonte une file de voitures contribue à la raccourcir »

La FFMC se félicite de cette première année de légalisation qui confirme que le bon sens des usagers, couplé à un cadre légal clair, favorise la sécurité de tous. L'association appelle les pouvoirs publics à poursuivre ses efforts pour une communication qui inclue l'ensemble des conducteurs dans cette dynamique de partage de la route.

Les résultats de l'enquête en images : voir ci-dessous en Annexe 1

Le questionnaire de l'enquête : <https://forms.gle/SUHBTHfhgyNq3EneA>

Contact Presse :

Eric Thiollier – 01 48 18 12 18
Homère Gillon – 01 48 18 03 20
contact@ffmc.asso.fr

Fédération française des motards en colère – FFMC – 8, rue Jean-Jacques Rousseau, 93100 Montreuil
01 48 18 03 20 – www.ffmc.asso.fr

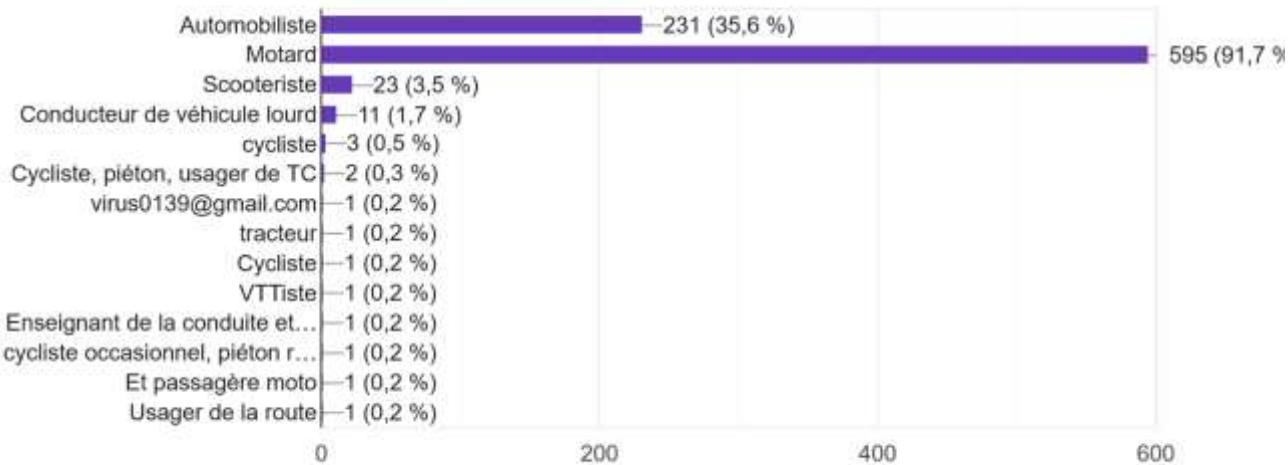
Mouvement FFMC :



Annexe 1 : les résultats en graphique

Vous vous identifiez avant tout comme ?

649 réponses



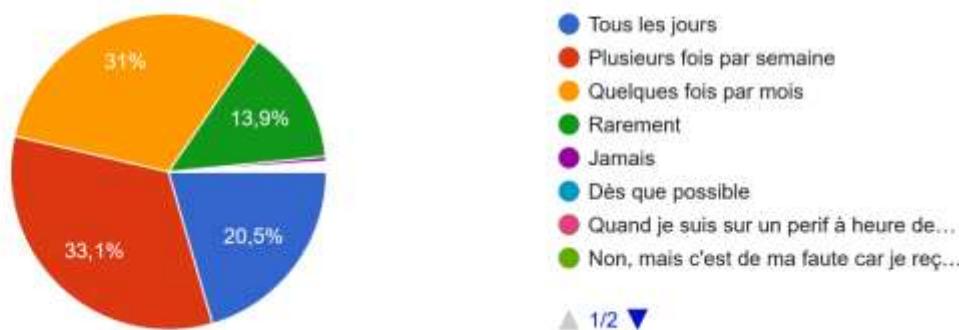
Aviez-vous connaissance de la légalisation de la circulation inter-file pour les 2RM ?

649 réponses



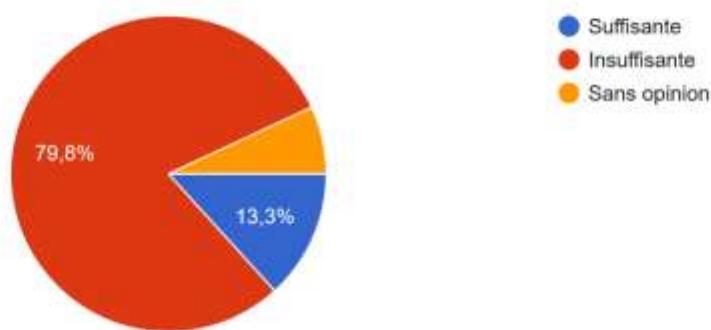
À quelle fréquence circulez-vous en zone où la circulation interfile est autorisée ? (pour rappel : circulation inter-file par les 2RM entre les 2 voies ou groupes de véhicules et à la vitesse de 50 km/h maxi)

649 réponses



Selon vous, la signalisation ou la communication publique autour de la légalisation de la CIF a été :

649 réponses



Pensez-vous que cette légalisation a amélioré ou dégradé les conditions de circulation lors des embouteillages ?

649 réponses

